

ID: 077-217705011-20240325-731\_2024\_148-DE

## Collectivité de VILLECERF

Conseillers afférents au conseil municipal : 15 Conseillers en exercice : 13

Conseillers qui ont pris part à la délibération : 13 (8 présents et 5 représentés)

Date de la convocation du conseil municipal : 15 mars 2024

Date d'affichage: 15 mars 2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 mars, à 18 h 30

Le conseil municipal de la commune de Villecerf dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de François DEYSSON, maire. Présents: François DEYSSON, Fabien HERREMAN, Jacques ILLIEN, Mélanie LAMOTTE, Claude LAZARO, Nadia LEFAY, Patrick REBEYROL, Carlos VALERO

<u>Pouvoirs</u>: Jean-Paul LENFANT donnant pouvoir à Claude LAZARO, Antonio TAPADAS donnant pouvoir à François DEYSSON, Charles-Louis de ROYS donnant pouvoir à Jacques ILLIEN, Emmanuel CENDRIER donnant pouvoir à Carlos VALERO, Franck ÉTANCELIN, donnant pouvoir à Patrick REBEYROL

Absents:

Secrétaire de séance : Jacques ILLIEN a été élu secrétaire de séance.

## **DÉLIBÉRATION 7.3.1/2024-148**

## OBJET: BUDGET COMMUNAL - Recours à l'emprunt 2024

Jacques ILLIEN explique que, pour donner suite à la délibération 7.1/2024-149 relative au budget primitif 2024 de la présente séance du conseil municipal, il est nécessaire de recourir à l'emprunt pour financer les travaux programmés aux Prés de la Forge.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et 23 qui autorisent le maire à procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget;

Vu la délibération n°20-011 en date du 25 mai 2020 portant délégation de compétences au maire, pendant la durée de son mandat, et autorisant la délégation de signature ;

Vu les différentes offres de prêt reçues à l'issue d'une consultation auprès de 2 banques différentes et présentée ci-dessous, à titre uniquement indicatif;

	Durée	Taux	Trimestriel	Annuel	Coût total du crédit	Coût annuel du crédit	Coût mensuel du crédit
Caisse d'Epargne	20 ans	4,01%	4 558,69	18 234,76	114 695,00	7 646,33	637,19
Banque des territoires							

	Durée	Taux	Trimestriel	Annuel	Coût total du crédit	Coût annuel du crédit	Coût mensuel du crédit
Caisse d'Epargne	25 ans	4,05%	3 987,25	15 949,00	148 725,06	9 915,00	826,25
Banque des territoires		3,40%	3 392,20	13 568,81	93 477,60	6 231,84	519,32

Frais de dossier CE	280 €	

Considérant qu'il est nécessaire de recourir à un emprunt, pour un montant total de 250 000 € (deux cent cinquante mille euros) pour financer les travaux à réaliser aux Prés de la Forge;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'autoriser le maire à recourir à un emprunt de 250 K€ (deux cent cinquante mille euros) pour financer les travaux d'aménagement des locaux aux Prés de la Forge.

Cette somme sera inscrite au budget 2024 de la commune.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme, à Villecerf, le 25 mars 2024,

Acte rendu exécutoire après publication, le 26 mars 2024, le maire, François DEYSSON